

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

BUDGET COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Sous la présidence de M. BERAUD Alain, le Conseil Municipal a examiné puis approuvé à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget de la Commune, dressé par M. PERRIN Jacques, Maire, qui s'élève comme suit :

Section de Fonctionnement

* Dépenses de l'exercice	1 018 358.51 €
* Recettes de l'exercice (excédent antérieur reporté inclus)	1 460 255.67 €
* Soit un excédent de fonctionnement	441 897.16 €

réparti pour 386 077.93€ pour financer les dépenses d'investissement 2014 et 55 819.23 € pour le financement de la Section de Fonctionnement de 2014.

Section d'Investissement

* Dépenses de l'exercice (Résultat antérieur reporté inclus)	876 970.22 €
Dépenses Restes à réaliser	482 937.00 €
* Recettes de l'exercice	835 193.29 €
Recettes Restes à réaliser	138 636.00 €

Soit un résultat d'investissement cumulé de l'exercice de - 41 776.93 € (dont le résultat antérieur reporté de - 301 901.33 €).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Dressé par Monsieur le Receveur Municipal, arrêté aux mêmes chiffres que le compte administratif énoncé ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Sous la présidence de M. Alain BERAUD, le Conseil Municipal a examiné, puis approuvé à l'unanimité le compte administratif du Budget Annexe Assainissement dressé par M. Jacques PERRIN, Maire, de l'exercice 2013 qui s'élève comme suit :

Section d'exploitation

* Dépenses	40 021.61 €
* Recettes (résultat antérieur reporté inclus)	111 645.40 €

soit un excédent d'exploitation pour le financement de la Section de Fonctionnement de 2014. 71 623.79 €

Section d'Investissement

* Dépenses (résultat antérieur reporté inclus)	1 064 194.57 €
Restes à réaliser en dépenses	70 700.00 €
* Recettes	507 162.34 €
Restes à réaliser en recettes	657 657.00 €

Soit un résultat d'investissement cumulé de l'exercice de +29 924.77 € repris en excédent antérieur reporté en section d'investissement sur le budget 2014.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2013

Dressé par Monsieur le Receveur Municipal, arrêté aux mêmes chiffres que le Compte Administratif énoncé ci-dessus.

BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Sous la présidence de M. Alain BERAUD, le Conseil Municipal a examiné, puis approuvé à l'unanimité le compte administratif du Budget Annexe Assainissement dressé par M. Jacques PERRIN, Maire, de l'exercice 2013 qui s'élève comme suit :

Section d'exploitation

* Dépenses	367.11 €
* Recettes (report antérieur reporté inclus)	478.09 €

soit un excédent d'exploitation

110.98 €
Pas de réalisation à la Section d'Investissement

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : TARIFS DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

En référence aux prix pratiqués par la SAUR, fixe les tarifs de contrôle d'assainissement non collectif aux particuliers pour l'année 2014, soit :

- Contrôle de Conception	114.00 € TTC.
- Contrôle de Réalisation	132.00 € TTC.
- Contrôle préalable à une transaction	145.00 € TTC.

TARIFS 2014 CAMPING MUNICIPAL

Décide de réviser les tarifs des droits de place du Camping Municipal pour la prochaine saison estivale, soit une augmentation de 1%.

UTILISATION SALLES CULTURELLE ET SPORTIVES : TARIFS DE REMBOURSEMENT DES MATERIELS DETERIORES, CASSES OU MANQUANTS

Révisé les tarifs de remboursement des matériels détériorés, cassés ou manquants après l'utilisation de ces salles. Chaque utilisateur devra en assurer le remboursement après chaque état des lieux.

APPROBATION DU PLU

Approuve le plan local d'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Saint Germain Laval aux jours et heures habituels d'ouverture.

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Approuve le zonage d'assainissement.

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Le dossier de zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Saint Germain Laval aux jours et heures habituels d'ouverture.

ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT DE LA VC 114 LES GRANDES TERRES

Suite aux résultats de l'enquête publique du 2 au 17 janvier 2014, donne un avis favorable au déclassement d'une section de la voie communale 114 « Les Grandes Terre » en vue de sa cession à la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable.

DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES CATASTROPHES NATURELLES

Sollicite l'aide du Conseil Général de la Loire au titre du fonds solidarité catastrophes ainsi qu'une demande de dérogation pour commencer les travaux avant l'arrêté attributif de subvention pour ces travaux de voirie

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014– ATTRIBUTION INDEMNITES AGENTS RECENSEURS ET COORDONNATEUR.

Dans le cadre du recensement de la population 2014, décide de verser une indemnité aux 4 agents recenseurs pour couvrir leurs frais de déplacement ainsi qu'au coordonnateur pour le surcroît de travail (heures supplémentaires).

REGIME INDEMNITAIRE

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, décide d'instaurer un régime indemnitaire sur la base d'un crédit global de 9 000 € pour l'année 2014.

PERSONNEL COMMUNAL

Transforme un poste d'Adjoint technique 1ère classe en poste d'Adjoint technique principal 2ème classe au 1er mars 2014 suite à un changement de grade sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire et de la Commission Administrative Paritaire.

GROUPE SCOLAIRE

Prend connaissance d'un nouvel avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les permanences pour la tenue des bureaux de vote ont été fixées pour des 23 et 30 mars 2014 de 8 heures à 18 heures.